

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre-cent-vingt-sixième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 8 mai 2025, en présentiel et en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 5 juin 2025**

<b>Membres</b>	<b>Présence</b>	<b>Absence</b>	<b>Membres</b>	<b>Présence</b>	<b>Absence</b>
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante	X		LACELLE, Christian Étudiant	X (à partir de 9 h 30)	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X
BEN AMOR, Salma Professeure	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DÉRY, Chantal Professeure	X		PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	RAMOS, Laura Étudiante		X
FECTEAU, Stéphanie Professeure		X	SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
GÉLINAS-PROULX, Andréanne Professeure	X		VANHOOREN, Romain Chargé de cours		X
HARVEY, Nicolas Chargé de cours		X			
<b>Personnes convoquées</b>	<b>Présence</b>	<b>Absence</b>	<b>Personne invitée</b>	<b>Présence</b>	<b>Absence</b>
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X			
<b>Secrétaire générale</b>	<b>Présence</b>	<b>Absence</b>	<b>Attachée d'administration</b>	<b>Présence</b>	<b>Absence</b>
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 00.

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

### Sur consentement des membres

#### 2.- Procès-verbal :

##### 2.1 Quatre-cent-vingt-quatrième réunion (27 mars 2025)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

##### 2.2 Quatre-cent-vingt-cinquième réunion extraordinaire et par consultation électronique (2 avril 2025)

- 2.2.1 Adoption
- 2.2.2 Affaires en découlant

#### 3.- Nomination d'une membre à la sous-commission des études

#### 4.- Nomination de trois membres au comité de la recherche et de la création

### Affaires courantes

#### 5.- Information de la présidente

#### 6.- Projet de modification du calendrier universitaire 2025-2026 (Semaine d'études du trimestre d'hiver 2026, ajout de journées institutionnelles de report d'examen et changement des journées d'accueil aux trimestres d'automne et d'hiver)

#### 7.- Calendrier universitaire 2026-2027

#### 8.- Attribution du titre de « Professeur émérite » (à huis clos)

#### 9.- Dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en génie électrique (7543)

#### 10.- Projet de modification du DESS en criminologie clinique (1640)

#### 11.- Projet de modification de l'article 7.4 du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*

#### 12.- Période d'informations et de questions

#### 13.- Dépôt de document

13.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

#### 14.- Prochaine réunion (5 juin 2025)

#### 15.- Clôture de la séance

### Sur consentement des membres

#### 2.- Procès-verbal

##### 2.1 Quatre-cent-vingt-quatrième réunion (27 mars 2025)

### **2.1.1 Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-vingt-quatrième réunion (27 mars 2025) et ce, sans modification.

### **2.1.2 Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-vingt-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

## **2.2 Quatre-cent-vingt-cinquième réunion extraordinaire et par consultation électronique (2 avril 2025)**

### **2.1.3 Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-vingt-cinquième réunion extraordinaire et par consultation électronique (2 avril 2025) et ce, sans modification.

### **2.1.4 Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-vingt-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

## **3.- Nomination d'une membre à la sous-commission des études**

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par la doyenne des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeur·es
- Deux (2) représentant·es des personnes chargées de cours

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes vacants de la sous-commission.

Madame Johanne Lehrer, professeure au département des sciences de l'éducation, a manifesté son intérêt à siéger au sein de la sous-commission.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105 du Règlement général), est donc invitée à nommer madame Johanne Lehrer, membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 9 mai 2025, se terminant le 8 mai 2028.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3428 concernant la nomination d'une membre à la sous-commission des études, laquelle est jointe en appendice.

## **4.- Nomination de trois membres au comité de la recherche et de la création**

Le comité de la recherche et de la création (ci-après appelé le présent comité) assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et

de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le présent comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement.

Le présent comité est composé de huit professeurs, tout en visant une participation d'au moins deux professeurs du Campus Saint-Jérôme, et du doyen de la recherche qui le préside. Les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation ou en psychoéducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres, un poste en sciences infirmières ou en psychologie et deux postes complémentaires (tous les secteurs). La date d'échéance des mandats, lesquels sont d'une durée de deux ans, a été fixée au 30 septembre.

Le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes vacants du présent comité.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 106 du Règlement général) est donc invitée à nommer trois membres au comité de la recherche et de la création pour un renouvellement de mandat de deux (2) ans, soit madame Sophie Bélair Clément, professeure à l'École des arts et cultures, ainsi que monsieur Aimé-Jules Bizimana, professeur au Département des sciences sociales et monsieur Sia Drissa, professeur au Département des sciences infirmières, à compter du 9 mai 2025 jusqu'au 30 septembre 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3429 concernant la nomination de trois membres au comité de la recherche et de la création, laquelle est jointe en appendice.

## Affaires courantes

### 5.- Information de la présidente

#### Situation budgétaire des universités et perspectives de développement

La rectrice revient sur le point de presse de Radio-Canada intitulé « Séisme dans les finances universitaires », qui dresse un portrait préoccupant de la situation budgétaire des universités, marquée par un manque d'investissements et des restrictions sur les inscriptions des personnes étudiantes internationales (PEI). Malgré ce contexte, l'UQO demeure engagée dans son développement et prépare différents scénarii en prévision d'une baisse éventuelle des inscriptions. L'article sera partagé à l'ensemble des membres de la commission. Les membres poursuivent les discussions autour de la situation budgétaire.

#### Modalités de paiement des PEI

La rectrice aborde la question des mauvaises créances liées au paiement des frais de scolarité par les PEI, plusieurs d'entre elles reportant leur paiement jusqu'à la réinscription. Cette situation engendre une pression sur les équipes administratives. Une proposition visant à exiger le paiement avant le début du trimestre a été soumise à l'AGE, qui a convoqué une assemblée. Le Conseil d'administration a finalement décidé de surseoir à la mesure. Un comité de suivi a été mis en place. Une année de transition est prévue en vue de la mise en œuvre d'un paiement préalable obligatoire, accompagnée d'une campagne de sensibilisation auprès des PEI.

Un membre exprime des préoccupations quant aux nouvelles modalités de paiement imposées aux PEI, soulignant que le passage d'un paiement mensuel à un paiement exigé en début de trimestre constitue une charge importante en raison des frais élevés. Il demande quels mécanismes sont prévus par les règlements de l'Université en cas de non-paiement des droits de scolarité.

La rectrice précise que les personnes étudiantes en situation de non-paiement ne peuvent ni se réinscrire ni obtenir leurs résultats académiques. Il n'en demeure pas moins que la gestion de ces dossiers engendre des coûts administratifs importants. Elle indique qu'une part des créances doit être confiée au recouvrement, ce qui entraîne des pertes financières additionnelles. À l'automne 2024, les mauvaises créances s'élevaient à 2 M\$, et à l'hiver 2025, elles atteignaient 2,75 M\$, dont 1,9 M\$ non récupérés. Elle souligne que les montants sont souvent irrécupérables

lorsque les étudiants quittent le pays, et conclut que l'UQO ne peut absorber de telles pertes de façon récurrente.

Un membre s'interroge sur l'efficacité des mesures dissuasives telles que les pénalités ou les intérêts pour limiter les paiements tardifs. La rectrice indique que, selon un sondage de l'Association étudiante, plusieurs étudiant·es demeurent dans l'incapacité de payer malgré ces mesures. Elle rappelle que les pénalités ont été rehaussées et souligne l'importance de communiquer avec le Service des finances pour convenir d'arrangements. Des mesures sont en cours, dont des campagnes de sensibilisation, la création d'emplois étudiants et un partenariat avec la Fondation pour accroître l'offre de bourses. Elle mentionne aussi que ces difficultés engendrent de l'anxiété et peuvent nuire au dossier de crédit des personnes concernées.

Une membre demande si les mesures sont officiellement en vigueur et si les étudiantes et étudiants en ont été informés. La rectrice confirme que c'est le cas. Elle précise que le Conseil d'administration lui a délégué le pouvoir de modifier le calendrier universitaire afin de permettre des ajustements rapides liés aux modalités de paiement. Elle s'engage à soumettre toute modification à la Commission des études lorsque possible, tout en soulignant la nécessité de flexibilité pour appliquer les accommodements prévus, notamment en lien avec le report de l'exigence de paiement.

#### Campagne de notoriété du réseau UQ et visibilité accrue de l'UQO

La rectrice mentionne que l'UQ prévoit une campagne de notoriété du réseau. Un sondage mené auprès de 1 000 personnes révèle que 12 % des répondants ont spontanément nommé l'UQO, un résultat jugé positif. Près de 70 % perçoivent les universités du réseau comme offrant une qualité d'enseignement équivalente à celle de McGill, Concordia et autres. La rectrice informe que l'UQO bénéficiera de visibilité dans le cadre de la campagne publicitaire de l'UQ, notamment par des affiches sur les autoroutes. Elle souligne également que l'arrivée de Mariane Leduc, directrice à la DCR, contribue à une évolution positive des approches en matière de recrutement.

#### **6.- Projet de modification du calendrier universitaire 2025-2026 (Semaine d'études du trimestre d'hiver 2026, ajout de journées institutionnelles de report d'examen et changement des journées d'accueil aux trimestres d'automne et d'hiver)**

La proposition présentée concerne les modifications à apporter au calendrier universitaire pour l'année 2025-2026.

Le calendrier universitaire : article 6 du Règlement général 1 de l'Université du Québec, article 4 du Règlement des études de premier cycle et article 1.7 du Règlement des études de cycles supérieurs.

##### **Semaine d'études du trimestre d'hiver 2026**

Au moment du dépôt du calendrier universitaire 2025-2026, une question est restée en suspens, celle de la date de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2026.

Nous veillons à ce que la semaine d'étude coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire. Neuf des dix centres de services scolaires des deux régions que nous desservons ont opté pour une semaine de relâche du 2 au 6 mars 2026.

En conséquence, nous recommandons à la commission des études de fixer la date de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2026 du 2 au 6 mars 2026.

##### **Journées institutionnelles de report d'examen**

Des journées institutionnelles de report d'examen ont été ajoutées au calendrier universitaire afin de permettre des journées communes pour la reprise des examens après la fin des trimestres (été, automne et hiver). Or, à l'hiver 2025, environ 120 examens reportés de l'automne 2024 ont été repris lors des journées institutionnelles de report d'examen. Au total, c'est près du double comparativement à janvier 2024.

Dans plusieurs cas, une même personne étudiante devait reprendre l'examen intra et l'examen final du même cours pendant la même journée. Ce contexte n'étant pas favorable à la

réussite des personnes étudiantes, il est fortement suggéré d'ajouter pour les trimestres d'automne et d'hiver, deux journées additionnelles pour la reprise des examens intra.

Pour le trimestre d'automne 2025, les journées institutionnelles de report d'examen seraient fixées aux 21 et 22 novembre 2025 et 16 et 17 janvier 2026.

Pour le trimestre d'hiver 2026, les journées institutionnelles de report d'examen seraient fixées aux 27 et 28 mars 2026 et 8 et 9 mai 2026.

Pour le trimestre d'été, aucun ajout ne doit être fait puisque les personnes étudiantes suivent moins de cours pendant la saison estivale. Les quatre journées déjà prévues (trimestre condensé et régulier) sont suffisantes.

### **Modification de la journée d'accueil**

La journée d'accueil comme prévu dans le calendrier universitaire était uniquement au trimestre d'automne et prévoyait une plage horaire de 90 minutes de façon à permettre la tenue de rencontre d'accueil académique pour les nouvelles personnes étudiantes admises à l'UQO.

Afin de refléter la réalité terrain, il est proposé de remplacer la journée d'accueil par les dates des journées d'accueil organisées par l'équipe des Services aux étudiants (SAÉ) pour le campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, autant pour le trimestre d'automne que pour le trimestre d'hiver. Ces journées auront lieu la semaine précédant le début des trimestres et permettront une meilleure intégration des nouvelles personnes étudiantes admises à l'UQO. Pour le trimestre d'automne 2025, les journées sont prévues le 26 août 2025 pour le campus de Saint-Jérôme et le 28 août 2025 pour le campus de Gatineau. Pour le trimestre d'hiver 2026, la journée est prévue le 9 janvier 2026 pour les deux campus.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3430 concernant le projet de modification du calendrier universitaire 2025-2026 (Semaine d'études du trimestre d'hiver 2026, ajout de journées institutionnelles de report d'examen et changement des journées d'accueil aux trimestres d'automne et d'hiver), laquelle est jointe en appendice.

## **7.- Calendrier universitaire 2026-2027**

### **Retrait des dates dans le calendrier universitaire pour « l'admission par formulaire papier »**

Il est proposé que les nouvelles personnes étudiantes qui soumettront une demande d'admission à l'UQO privilégient les services en ligne. Nous suggérons donc d'enlever du calendrier universitaire les dates pour l'admission par formulaire papier à compter du trimestre d'été 2026. Le formulaire sera utilisé sur demande ou pour certains types de clientèle.

### **Semaine d'études – Trimestre d'hiver 2027**

Depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été conçu en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les règlements des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'études.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2027, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. Nous veillons à ce que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2027. Il est plutôt proposé que, dans la mesure

où les centres de services scolaires concernés optent pour les mêmes dates, la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par contre, si les centres de services scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et de présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2025-2026, les centres de services scolaires devraient arrêter ces dates vers le mois de février 2026.

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2026-2027.

Les discussions se poursuivent autour des enjeux au calendrier concernant la semaine de relâche de l'automne.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3431 concernant le calendrier universitaire 2026-2027, laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Attribution du titre de « Professeur émérite » (à huis clos)**

Le titre honorifique « professeur émérite » de l'Université du Québec en Outaouais constitue la plus prestigieuse distinction octroyée par l'Université à ses professeurs. Elle vise à reconnaître le mérite supérieur de professeurs dont la contribution, pendant leurs années comme professeur de l'UQO, a été marquée par un haut degré d'excellence.

Le candidat au titre « professeur émérite » :

- doit avoir œuvré à l'UQO comme professeur régulier pendant au moins dix ans et avoir obtenu une promotion à la catégorie IV;
- doit avoir pris sa retraite de l'UQO depuis moins de 12 mois au moment de soumettre sa candidature ou avoir annoncé officiellement son départ à la retraite de l'UQO à une date éloignée de moins de 12 mois du moment de la soumission de sa candidature;
- ne doit jamais avoir été candidat pour le titre de professeur émérite à l'UQO.

Le titre « professeur émérite » est décerné à un professeur pour le haut degré d'excellence qui a marqué sa contribution à la recherche, à l'enseignement, au développement ou au rayonnement de l'Université. Le titre « professeur émérite » est décerné par le Conseil d'administration, sur recommandation de la Commission des études, qui émet sa recommandation sur la base d'un avis favorable du comité de l'éméritat. Le récipiendaire du titre « professeur émérite » reçoit une plaque commémorative dans le cadre de la cérémonie de collation des grades.

Les professeurs émérites sont encouragés à maintenir un lien avec l'Université. En ce sens, l'Université favorise leur contribution à ses différentes activités. En outre, dans le respect des règles établies par les organismes subventionnaires, les professeurs émérites peuvent participer aux activités de recherche. Les professeurs émérites bénéficient également de tous les droits et privilèges accordés aux professeurs honoraires.

Le comité de l'éméritat a été formé par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et est composé de la façon suivante :

- Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite qui agit à titre de président;
- Patrick Giroux, professeur titulaire en technologies éducatives de l'UQAC, membre externe;
- Éric Langlois, doyen de la gestion académique qui agit à titre de secrétaire du comité;
- Stéphanie Demers, doyenne des études, représentante du Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite;
- Simon Beaudry, doyen de la recherche et de la création;
- François Aubry, représentant désigné par l'ensemble des directeurs.rices des départements, professeur au Département de travail social;
- Mylène Leroux, représentante désignée par l'ensemble des directeurs.rices des départements, professeure au Département des sciences de l'éducation;

- Lorraine Savoie-Zajc, professeure émérite de l'UQO, membre reconnue pour sa grande expertise universitaire;
- Johanne Boisjoly, membre reconnue pour sa grande expertise universitaire, ancienne doyenne des affaires académiques, UQAR.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3432 concernant l'attribution du titre de « Professeur émérite », laquelle est jointe en appendice.

#### **9.- Dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en génie électrique (7543)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en génie électrique (7543).

L'évaluation périodique du baccalauréat en génie électrique (7543) a été réalisée conformément à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3433 concernant le dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en génie électrique (7543), laquelle est jointe en appendice.

#### **10.- Projet de modification du DESS en criminologie clinique (1640)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du DESS en criminologie clinique (1640).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique du programme et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 4 avril 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3434 concernant le projet de modification du DESS en criminologie clinique (1640), laquelle est jointe en appendice.

#### **11.- Projet de modification de l'article 7.4 du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs***

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*.

L'article 7.4 du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs* est modifié afin de permettre à une professeure associée ou à un professeur associé détenant un doctorat d'obtenir l'habilitation à diriger ou codiriger un mémoire. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui pourra notamment être appliquée dans les secteurs disciplinaires où le nombre de professeures régulières et professeurs réguliers est plus faible. Ces demandes d'habilitation devront être autorisées par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite sur recommandation du comité de programme.

Ces modifications visent à renforcer la capacité d'encadrement des programmes de cycles supérieurs et à offrir un encadrement de qualité à un nombre croissant de personnes étudiantes.

Il est rappelé qu'une collecte de données a été prévue auprès des responsables de programme afin d'identifier les modifications ou ajustements possibles à la politique. Les réponses ont été reçues, les données sont désormais compilées et prêtes à être analysées.

Les discussions portent sur la possibilité de recourir aux chargées et chargés de cours comme ressources pour l'encadrement, notamment au deuxième cycle. Il est reconnu qu'il existe actuellement une pénurie importante de ressources dans plusieurs secteurs, avec un nombre élevé de personnes étudiantes sans encadrement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426-CE-3435 concernant le projet de modification de l'article 7.4 du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, laquelle est jointe en appendice.

## **12.- Période d'informations et de questions**

### Concertation avec les cégeps et liberté académique

La doyenne des études mentionne l'organisation en cours de journées de concertation avec les cégeps, visant à présenter les nouveautés aux aides pédagogiques, conseillers pédagogiques, cadres et conseillers en orientation. L'activité permettra également de renforcer le réseautage avec les étudiantes et étudiants ambassadeurs ainsi que les directions de module. Elle souligne par ailleurs le succès de l'opération de relance téléphonique menée avec les personnes étudiantes ambassadrices, saluant leur engagement. Il est finalement souligné qu'une conférence sur la liberté académique, animée par le professeur Louis-Philippe Lampron, aura lieu le 15 mai à 9 h 30. Expert en la matière, le conférencier présentera les fondements de la liberté académique, en précisant tant sa portée que ses limites et les enjeux qui y sont liés.

### Recrutement, espaces et perspectives de développement à Saint-Jérôme

Un membre soulève une préoccupation quant au recrutement étudiant dans certaines disciplines vulnérables aux impacts de l'intelligence artificielle. Il s'enquiert du taux de confiance de l'institution quant à sa capacité à recruter dans ces programmes. Il se questionne également sur la disponibilité des locaux à Saint-Jérôme dans le cadre du développement d'un nouveau programme. La rectrice souligne qu'il est essentiel de préserver la réputation de l'UQO en mettant en valeur la qualité de son enseignement et de ses diplômés, tout en poursuivant le développement de nouveaux programmes pour attirer et mobiliser les étudiantes et étudiants. Elle mentionne que le VRAR a rencontré le syndicat des professeurs concernant l'utilisation des bureaux vacants à Saint-Jérôme. Elle précise que le ministère a retiré le financement destiné à la location d'espaces additionnels, et que des discussions sont en cours pour récupérer cette somme. Malgré l'absence d'agrandissement prévu, le comité de direction demeure convaincu qu'il ne faut pas freiner le développement de l'UQO. De plus, l'UQO mène un projet avec la MRC de La Rivière-du-Nord, pour la construction d'un nouvel édifice. Ce bâtiment, prévu pour 2027, accueillera notamment le programme d'informatique et, éventuellement, le génie électrique, ce qui permettra de libérer de l'espace dans les locaux actuels et de soutenir la poursuite du développement.

### Préoccupation sur la réputation de l'UQO et les enjeux EDI

Une membre exprime une préoccupation concernant les répercussions du contexte sociopolitique actuel sur la réputation de l'UQO, notamment en lien avec les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Elle rappelle que l'UQO s'est engagée clairement en faveur de l'EDI, tant dans son plan stratégique que dans sa mission institutionnelle. Elle évoque un article récemment publié dans le *Journal de Montréal*, signé par Joseph Facal, qui critique certaines approches pédagogiques en lien avec la formation à l'enseignement. Elle déplore que ce type de discours puisse miner la crédibilité de l'université et jeter un doute sur la qualité de sa formation. En réponse, un groupe de collègues a rédigé une lettre ouverte appuyée par plus de 130 signataires issus de plusieurs départements en sciences de l'éducation au Québec, afin de défendre la légitimité scientifique de ces approches et de rappeler leur pertinence dans la formation des futurs enseignants, notamment en contexte de diversité. Elle souhaite porter cette situation à l'attention de la commission des études, dans la mesure où plusieurs programmes et cours approuvés par cette

dernière sont fondés sur des approches pédagogiques inclusives et diversifiées, qui méritent d'être reconnues et défendues dans le cadre du mandat académique de l'UQO. La rectrice a personnellement décidé de ne pas répondre au journaliste, estimant que dans certains cas — comme celui de l'auteur de l'article mentionné — cela risque de nourrir une spirale contre-productive. Elle juge qu'une réponse directe aurait eu peu d'impact, compte tenu du ton et de l'orientation démagogique du propos.

### **13.- Dépôt de document**

13.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

### **14.- Prochaine réunion (5 juin 2025)**

### **6.- Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10h11.

*Original signé par:*

---

La présidente d'assemblée

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale